

## MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 4 OCTOBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 4 octobre 2021 à 19h00 à la salle communautaire de la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur le maire Henri Grenier et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Sylvie Blais, Mireille Langlois et Marie-Ève Allain  
Messieurs Marc-Aurèle Blais, Hartley Lepage et Denis Langlois

Assiste également à la séance, Madame Marie-Pierre Cyr, directrice générale.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 8 octobre 2021.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-049, daté du 4 juillet 2020 et le palier d'alerte en zone verte pour notre région, la municipalité de Port-Daniel-Gascons est en mesure de permettre la présence du public lors des séances du conseil puisqu'elle est en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020 dont celle du maintien d'une distance de 2 mètres entre les personnes présentes :

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsqu'une séance doit selon la loi comprendre une période de questions par le public, il soit possible pour celui-ci de transmettre par écrit des questions à tout moment avant la tenue de la séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais , appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement :

que le conseil accepte que la présente séance soit publique en respectant les mesures sanitaires prévues.

### **01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée par le maire.

### **02. MOT DE BIENVENUE**

Le maire, monsieur Henri Grenier, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2021-10-328**

### **03. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain , appuyé par monsieur Hartley Lepage et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre et de la séance extraordinaire du 29 septembre 2021
5. Adoption des comptes à payer, des listes de dépôts-salaires et des chèques au 30 septembre 2021
6. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 30 septembre 2021
7. Correspondance

8. Dons et/ou aide financière
9. Paiements de factures
10. Offre de services par Consultants O.P.R - amélioration du réseau de sentiers et développement d'équipements connexes – phase 2 – Centre Plein Air La Souche
11. Autorisation de procéder de gré à gré pour le contrat de déneigement et entretien des routes hivernales, Annexe 5, secteur Port-Daniel (routes majoritairement à une (1) voie de circulation)
12. Demande de prix pour lunettes de sécurité – employés
13. Offre de services professionnels de Tetra Tech QI Inc. pour le projet d'alimentation et de distribution d'eau potable (secteur Gascons)
14. Abrogation de la résolution no 2021-08-276 -nouvelle demande de prix Garage Daniel Langlois
15. Abrogation de la résolution no 220-10-332 projet de conversion de l'éclairage au DEL - Énergère
16. Programme d'aide financière pour la formation de pompiers volontaires ou à temps partiel
17. Programme d'aide financière à la voirie locale – sous-volet : projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale
18. Location temporaire des locaux du Centre Plein Air La Souche au CPE P'tits coquillages
19. Révision et rapport d'évaluation aux fins d'assurance – Police MMQP-03-002047.16
20. Autorisation de déposer une demande dans le cadre du programme ACTIFS 2021-2022
21. Adjudication de l'appel d'offres 2021-03, travaux de resurfaçage des rues de la Baie, Parisé et des Cyr
22. Demande de prix : ordinateur portable et clavier sans fil
23. Demande de prix : Visionneuse Binoculaire (longue vue)
24. Autorisation pour aller en appel d'offres – remplacement du groupe électrogène – Complexe municipal
25. Activités sportives automnales pour les jeunes de 17 ans et moins offertes dans la municipalité de Port-Daniel-Gascons par le comité des loisirs
26. Suivi du comité MADA
27. Affaires nouvelles
  - a) demande de prix pour changer une calvette dans la route de Clemville (résidence monsieur Francis Jean)
  - b) Entrée Ciment McInnis versus route 132
28. Période de questions
29. Levée de la séance

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-10-329**

**04. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 et la séance extraordinaire du 29 septembre 2021 soient adoptés tels que présentés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-10-330**

**05. ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DES LISTES DE DÉPÔTS-SALAIRES ET DES CHÈQUES AU 30 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain , appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil municipal adopte, par la présente, la liste des dépôts-salaires de #911135 à #911282 et des chèques portant les numéros #915288 à #915333, #900588 à #900609 et #441 à #482 (Acceo transphère)

et que les comptes à payer au montant de 43 779.68\$ soient acceptés et payés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, directrice générale de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget de la municipalité pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

---

Directrice générale

**2021-10-331**

**06. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2021**

Lors d'une année d'élection générale, les états comparatifs des revenus et dépenses doivent être déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums.

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu unanimement que les états comparatifs des revenus et dépenses en date du 30 septembre 2021 soient déposés et adoptés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**07. CORRESPONDANCE**

Le maire, monsieur Henri Grenier, résume la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

- ✓ Ministère de la Sécurité Publique : semaine de la prévention des incendies 2021
- ✓ Lettre de madame Véronique Roussy : demande d'aide financière pour inscription scolaire (demande traitée au point 8.)

**2021-10-332**

**8. DONS ET/OU AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les dons aux organismes suivants :

- Association Épilepsie Gaspésie Sud : 25\$

et dans le cadre de la politique de reconnaissance du personnel de la municipalité, un don de 75\$ à un organisme du choix de l'employé en guise de témoignage de sympathie suite au décès d'une conjointe, d'un père ou d'une mère d'un employé (point 8.5) :

Décès de monsieur Conrad Cyr (Marlyne Cyr) : fondation du CSSS du Rocher-Percé;

Décès de madame Josine Cyr (Daniel Briand) : fondation du CSSS du Rocher-Percé;

Décès de madame Vitaline Langlois (Placide Langlois) : Association du cancer de l'Est du Québec

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

La conseillère, madame Sylvie Blais ne participe pas à la discussion et ne participe pas à la prise de décision sur le point suivant.

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la Municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le remboursement des frais d'inscription de 3 jeunes de la municipalité qui fréquentent le Collège Notre-Dame pour un programme sport-étude, qui sont :

- Julien Blais
- Justin Blais
- Justin Bourque

**Adoptée à la majorité des conseillers**

**2021-10-333**

**9. PAIEMENTS DE FACTURES**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes :

- TETRA TECH QI INC.;
  - facture reliée au projet d'alimentation et distribution en eau potable, collecte et traitement des eaux usées – secteur Gascons au montant de 12 408.44\$ avant taxes (résolution 2019-02-112);
  - facture reliée au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local au montant de 3 850\$ avant taxes (résolution 2020-05-159 et 2021-03-069)
- Les Constructions Jean-Paul Parisé Inc. : facture reliée à la réparation de la route LeGrand au montant de 16 450\$ avant taxes
- CISSS de la Gaspésie : facture reliée à l'entretien ménager du CLSC (du 28 février 2021 au 11 septembre 2021) au montant de 11 481.75\$ (résolution 2021-03-076)
- Base de plein air de Bellefeuille : facture reliée au camp de jour pour l'été 2021 au montant de 18 090\$ (résolution 2021-05-181)
- Maurice Bélanger Paysagiste Inc. : versement de la retenue, suite à la réception d'une lettre de garantie des travaux réalisés au parc intergénérationnel pour une période d'un an, au montant de 9 559.06\$ avec taxes. Cette dépense sera inscrite au surplus accumulé.
- Construction Jean & Robert Ltée : facture reliée aux travaux exécutés dans la route du Calvaire au montant de 21 880\$, avant taxes (résolution 2020-08-275)
- Kwatroe Consultants Inc. : facture reliée à l'élaboration des devis pour le remplacement du groupe électrogène au Complexe municipal au montant de 5 500\$ avant taxes (résolution 2021-06-197)

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, directrice générale de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget pour acquitter les dépenses décrites dans la présente résolution.

---

Directrice générale

**2021-10-334**

**10. OFFRE DE SERVICES PAR CONSULTANTS O.P.R. – AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE SENTIERS ET DÉVELOPPEMENT D'ÉQUIPEMENT CONNEXES –**

## PHASE 2 – CENTRE PLEIN AIR LA SOUCHE

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'offre de services de Consultants O.P.R. pour la gestion et la supervision des travaux de la phase 2 du projet d'amélioration du réseau de sentiers et développement d'équipements connexes du Centre plein air La Souche au montant forfaitaire de 17 000\$, avant taxes ( 30% au début du mandat et 70% au dépôt du rapport).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2021-10-335

### 11. **AUTORISATION DE PROCÉDER DE GRÉ À GRÉ POUR LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET ENTRETIEN DES ROUTES HIVERNALES – ANNEXE 5 SECTEUR PORT-DANIEL (ROUTES MAJORITAIREMENT À UNE (1) VOIE DE CIRCULATION**

**ATTENDU QU'**un appel d'offres pour le déneigement et l'entretien des routes hivernales, Annexe 5 – secteur Port-Daniel, routes majoritairement à une (1) voie de circulation pour une période de trois (3) ans a été publié selon les exigences de l'article 935 du Code municipal;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Port-Daniel-Gascons a accepté, lors de la rencontre du 1<sup>er</sup> septembre 2021 (résolution 2021-09-288), la soumission de Monsieur Yves Beaudin au montant de 67 322,90\$, taxes incluses pour le déneigement et l'entretien des routes hivernales, secteur Port-Daniel, routes majoritairement à une (1) voie de circulation pour une période de trois (3) ans soit : 2021-2022, 2022-2023, 2023-2024;

**ATTENDU QUE** Monsieur Yves Beaudin a avisé, par lettre datée du 28 septembre 2021, qu'il refuse de conclure ou d'exécuter le contrat en conformité avec sa soumission;

**ATTENDU QUE** Monsieur Yves Beaudin a fourni une garantie de soumission au montant de 3000\$ afin de protéger la municipalité de Port-Daniel-Gascons contre des pertes éventuelles en lien avec son refus de conclure ou d'exécuter le contrat en conformité avec sa soumission;

**ATTENDU QUE** l'article 12.3 du règlement numéro 2018-05 sur la gestion contractuelle permet d'octroyer de gré à gré tout contrat de service en bas du seuil obligeant à l'appel d'offre public;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Port-Daniel-Gascons se déclare satisfaite des raisons justifiant le choix d'octroyer un contrat de gré à gré pour le déneigement et l'entretien des routes hivernales, Annexe 5 - secteur Port-Daniel, routes majoritairement à une (1) voie de circulation;

**ATTENDU QUE** pour l'attribution du présent contrat, la municipalité de Port-Daniel-Gascons entérine la négociation de gré à gré qui est intervenue entre l'entrepreneure, Madame Francine Mcinnis et la directrice générale et par conséquent, accorde son autorisation à l'octroi de ce contrat de gré à gré;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde un contrat de gré à Madame Francine Mcinnis pour le déneigement et l'entretien des routes hivernales, annexe 5, secteur Port-Daniel, routes majoritairement à une (1) voie de circulation, au montant de 88 990,65\$ taxes incluses pour une période de trois (3) ans soit 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

Les parties sont réputées avoir signé le contrat respectivement au dépôt de la soumission en ce qui concerne l'adjudicataire et, quant au donneur d'ordre, au moment de l'envoi par ce dernier de l'avis d'adjudication à l'adjudicataire.

**QU'**un montant sera prévu au budget à chaque année pour la durée du contrat.

**QUE** la garantie de soumission de Monsieur Yves Beaudin au montant de 3 000\$ devient la propriété de la municipalité de Port-Daniel-Gascons suite à son refus de conclure ou d'exécuter le contrat en conformité de sa soumission

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-10-336**

**12. DEMANDE DE PRIX POUR LUNETTES DE SÉCURITÉ – EMPLOYÉS**

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons rembourse à ses employés salariés réguliers du service des travaux publics et du service des loisirs (lorsque justifié) l'achat de lunettes de sécurité ajustées à la vue. Le montant remboursé maximal sera de 320\$. Un seul remboursement par employé sera permis pour une période de 3 ans.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-10-337**

**13. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE TETRA TECH QI INC POUR LE PROJET D'ALIMENTATION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE (SECTEUR GASCONS)**

ATTENDU QU'une nouvelle orientation est envisagée pour l'alimentation en eau pour le projet d'alimentation et de distribution d'eau potable;

ATTENDU QU'un ajustement budgétaire est nécessaire puisque des modifications doivent être apportées au projet (utilisation de l'eau en provenance de Chandler comme source d'approvisionnement);

ATTENDU QUE l'avocate de la FQM, Maître Cynthia Tremblay, a conclu qu'il s'agissait de frais accessoires et imprévisibles au contrat principal et qui ne nécessitent pas un retour en appel d'offres;

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'offre de services de TETRA TECH QI INC pour la préparation des plans et devis du projet d'aqueduc et d'égout au montant forfaitaire de 87 000\$, avant taxes. À ce projet forfaitaire, s'ajoute un budget supplémentaire à taux horaire de 8 750\$ pour la validation des besoins en chloration de l'eau provenant de Chandler pour Gascons.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-10-338**

**14. ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2021-08-276 – NOUVELLE DEMANDE DE PRIX GARAGE DANIEL LANGLOIS**

Un incident est survenu le 13 janvier 2021 lors d'une tempête hivernale sur le véhicule 2019 GMC Sierra K2500;

Une première demande de prix a été soumise par le Garage Daniel Langlois pour réparer ce bris (résolution 2021-08-276 au montant de 3 424,04\$ avant taxes). Toutefois, des bris supplémentaires ont été constatés.

Il est proposé par Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons :

- Abroge la résolution numéro 2021-08-276
- Accepte le nouveau prix soumis par le Garage Daniel Langlois au montant de 5 568.98\$, avant taxes

Le paiement de la facture sera payable sur réception de celle-ci.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2021-10-339

**15. ABROGATION DE LA RÉOLUTION NO 220-10-332 PROJET DE CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE AU DEL – ÉNERGÈRE CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 14.7.1 du *Code municipal du Québec* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (ci-après « FQM ») une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation et les services écoénergétiques et de conception (ci-après l'« appel d'offres ») au bénéfice des municipalités qui désiraient participer à l'achat regroupé en découlant;

**CONSIDÉRANT QU'**Énergère Inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'appel d'offres de la FQM;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a adhéré au programme d'achat regroupé découlant de l'appel d'offres puisqu'elle a conclu une entente à cette fin avec la FQM en date du 25 octobre 2019 (ci-après l'« entente »);

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu d'Énergère Inc., conformément aux termes de l'appel d'offres, une étude d'opportunité qui a été raffinée et confirmée par une étude de faisabilité datée du 2 octobre 2020 décrivant les travaux de conversion des luminaires de rues au DEL ainsi que leurs coûts n'excédant pas les prix proposés à la soumission déposée par Énergère Inc. tout en établissant la période de récupérations de l'investissement (l'« Étude de faisabilité »);

**CONSIDÉRANT QUE** l'étude de faisabilité fait également mention de mesures « hors bordereau » s'ajoutant au prix unitaire maximum soumis par Énergère Inc. dans le cadre de l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** les frais découlant des mesures « hors bordereau » doivent être engagés pour les prestations ou biens supplémentaires devant être fournis pour assurer l'efficacité des travaux de conversion et sont afférentes à des conditions propres à la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble de ces mesures « hors bordereau » constituent des accessoires aux prestations devant être rendues par Énergère Inc. dans le cadre de l'appel d'offres et n'en changeant pas la nature et doivent, par conséquent, être considérées comme une modification au contrat en vertu de l'article 6.09 de l'appel d'offres et de l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec*;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est satisfaite des conclusions de l'Étude de faisabilité ainsi que des mesures « hors bordereau » prévues ci-après en tant que modification au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité désire effectuer les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ainsi contracter avec Énergère Inc. à cette fin, tel que le prévoit l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité autorise la réalisation des travaux de conversion de luminaires de rues au DEL visés par l'étude de faisabilité

Il est proposé par monsieur Hartley Lepage , appuyé par madame Mireille Langlois et résolu :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil accepte la soumission de Énergère Inc. au montant de 157 350.84\$ taxes en sus pour la réalisation des travaux de construction découlant de l'Étude de faisabilité afin de réaliser les travaux de conversion de luminaires de rues au DEL et ce, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt;

**QUE** le conseil accepte la soumission pour les services connexes prévus à l'appel d'offres et à l'Étude de faisabilité pour les prestations supplémentaires ci-après énoncées au montant estimé de 19 722.67\$, taxes en sus et devant être traitées à titre de mesure « hors bordereau » et ce, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt :

- Remplacement de 46 fusibles (excluant les porte-fusibles), au montant de 1 985,36\$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de fusibles remplacés;
- Remplacement de 55 porte-fusibles simples (incluant les fusibles), au montant de 4 747,05\$ étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de porte-fusibles simples remplacés;
- Remplacement de 32 câblages (poteaux de bois) , au montant de 4 727,36\$ étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre de réel de câblages remplacés;
- Remplacement de 1 câblage (poteau métallique), au montant de 147,73\$ étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de câblages remplacés;
- 1 mise à la terre (poteau métallique), au montant de 121,17\$, étant entendu que ces données sont estimées et que la Municipalité établira le montant payable en fonction du nombre réel de mises à la terre installées ou remplacés;
- Signalisation (véhicule escorte + 2 signaleurs), au montant de 7 994,00\$.

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer, pour le compte de la municipalité, un contrat avec Énergère Inc. en utilisant le modèle prévu à l'Annexe 4 de l'appel d'offres, sous réserve d'adaptations, et tout addenda concernant la réalisation des mesures «hors bordereau» prévues à la présente résolution et qu'elle soit autorisée à accomplir toute formalité découlant de l'Appel d'offres ou de ce contrat, tel que modifié par addenda, le cas échéant;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2021-10-340

**16. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipale* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons prévoit la formation d'un (1) pompier pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Rocher-Percé en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ce pompier dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Rocher-Percé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2021-10-341

**17. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - SOUS-VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)**

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

**ATTENDU QUE,** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

**POUR CES MOTIFS,** il est proposé monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons approuve les dépenses d'un montant de 18 913.39\$ incluant les taxes relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-10-342                    18.    LOCATION TEMPORAIRE DES LOCAUX DU CENTRE PLEIN AIR LA SOUCHE AU CPE P'TITS COQUILLAGES**

Suite au sinistre subi au CPE P'tits coquillages, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais , appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la directrice générale à signer une entente avec le CPE pour une location gratuite et temporaire des locaux du Centre Plein Air La Souche. Il y sera spécifié que les locaux devront être remis à la municipalité dans le même état qu'avant les travaux effectués par le CPE. Le CPE devra toutefois continuer d'acquitter les frais reliés au bail pour le 423, route Bellevue, Port-Daniel, G0C 2N0.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-10-343                    19.    RÉVISION ET RAPPORT D'ÉVALUATION AUX FINS D'ASSURANCE – POLICE MMQP-03-002047.16**

Il est proposé par madame Mireille Langlois , appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la mise à jour des contrats d'assurance pour les immeubles lui appartenant et ce, suite au rapport d'évaluation de Claude Dionne, évaluateur agréé, (Police MMQP-03-002047.16). La facture sera payable à la réception de celle-ci.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2021-10-344                    20.    AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACTIFS 2021-2022**

Il est proposé par madame Mireille Allain , appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme, monsieur Éric Huard, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme ACTIFS 2021-2022 pour l'achat d'équipements pour favoriser la pratique d'activités physiques, sportives, de loisir actif et de plein air.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2021-10-345

21. **ADJUDICATION DE L'APPEL D'OFFRES 2021-03 – TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DES ROUTES DE LA BAIE, PARISÉ ET DES CYR**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres 2021-03 a été demandé, par le biais du Service Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) pour le projet ci-haut mentionné;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions le 27 septembre 2021, deux soumissions conformes ont été déposées soient;

Eurovia Québec Construction Inc. : 485 396.29\$, taxes incluses  
Groupe Michel Leclerc Inc. : 532 989.15\$, taxes incluses

CONSIDÉRANT que la soumission de Eurovia Québec Construction Inc. est la plus basse, complète et conforme aux exigences au montant de 485 396.29\$ taxes incluses.

Il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte la soumission conforme de Eurovia Québec Construction Inc. au montant 485 396.29\$ taxes incluses, et ce, conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 2021-06

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2021-10-346

22. **DEMANDE DE PRIX : ORDINATEUR PORTABLE ET CLAVIER SANS FIL**

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais , appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte le prix soumis par Sertek Informatique pour l'achat d'un ordinateur portable et d'un clavier sans fil au montant de 1 000\$, avant taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2021-10-347

23. **DEMANDE DE PRIX – VISIONNEUSE BINOCULAIRE (LONGUE-VUE)**

Il est proposé par madame Mireille Langlois , appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascon accepte la demande de prix de Hi-Spy Viewing Machines pour l'achat de 3 visionneuses binoculaires supplémentaires (résolution 2021-08-261) au montant de 2 995\$ avant taxes chacune à cela s'ajoute les frais de transport de 375\$. Ces visionneuses seront installées dans les districts 3, 4 et 5.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2021-10-348

24. **AUTORISATION POUR ALLER EN APPEL D'OFFRES – REMPLACEMENT DU GROUPE ÉLECTROGÈNE – COMPLEXE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que la firme Kwatroe a remis son devis pour le préachat d'un groupe électrogène et des accessoires pour le complexe municipal de Port-Daniel-Gascons (résolution 2021-06-197);

Il est proposé par madame Mireille Langlois , appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres pour le remplacement du groupe électrogène du Complexe municipal.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2021-10-349

25. **ACTIVITÉS SPORTIVES AUTOMNALES 2021 POUR LES JEUNES DE 17 ANS ET MOINS OFFERTES DANS LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS PAR LE COMITÉ DES LOISIRS**

Le comité des loisirs de Port-Daniel-Gascons offre la possibilité à nos jeunes de 17 ans et moins de s'inscrire à différentes activités sportives durant la période automnale 2021.

Les activités prévues :

- Gymnastique
- Multi-sports
- Patinage
- Soccer
- Hockey sur glace

Les coûts d'inscription pour les jeunes sont de 80\$ par session.

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais , appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel Gascons accorde aux jeunes de 17 ans et moins de la municipalité de Port-Daniel-Gascons un rabais de 50% du coût d'inscription par session pour les activités prévues par le comité des loisirs de Port-Daniel-Gascons.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

26. **SUIVI DU COMITÉ MADA**

Les élues responsables du dossier MADA font part qu'il n'y a pas eu de récentes réunions du comité.

27. **AFFAIRES NOUVELLES**

2021-10-350

**A) DEMANDE DE PRIX POUR CHANGER UNE CALVETTE DANS LA ROUTE DE CLEMVILLE (RÉSIDENCE DE MONSIEUR FRANCIS JEAN)**

Il est proposé par madame Mireille Langlois , appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons par l'entremise de son directeur des travaux publics fasse une demande de prix pour une calvette pour installer dans la route de Clemville (Monsieur Francis Jean).

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2021-10-351

**B) ENTRÉE DE CIMENT MCINNIS VERSUS ROUTE 132**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens se plaignent des risques d'accidents à la sortie de Ciment McInnis vers la route 132;

CONSIDÉRANT l'augmentation du niveau d'activités à la cimenterie depuis le moment où le MTQ s'est penché sur cette question, il y a deux ans;

CONSIDÉRANT QUE ceux et celles qui fréquentent le site (employés, fournisseurs, clients et visiteurs) continuent de rapporter régulièrement des

expériences dangereuses liées à l'entrée ou à la sortie du site, et ce, que les véhicules parviennent de l'Est ou de l'Ouest;

CONSIDÉRANT QUE les terrains longeant la route 132 appartiennent à l'entreprise et que, cette dernière est disposée à les céder dans le but de protéger la sécurité de ses employés, fournisseurs, clients et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE ni la municipalité ni l'entreprise ne souhaitent voir des situations de «passé proche» se transformer en accidents réels;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu unanimement de demander au Ministère des Transports de déployer de nouvelles analyses permettant de trouver une solution à long terme pour diminuer les risques d'accidents à l'entrée de la cimenterie.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### **C) PRIX CONCOURS «PHOTOGRAPHIE TON PAYSAGE»**

Des démarches seront entreprises afin de remettre les prix aux gagnants du concours «Photographie ton paysage.

#### **D) MOTION DE FÉLICITATIONS**

Madame Marie-Ève Allain félicite l'ensemble du personnel du CPE P'tits coquillages pour les démarches rapides de relocalisation suite au sinistre survenus dans leurs locaux.

#### **E) RETRAITE DE MADAME CÉCILE ALLAIN**

Le conseil municipal tient à souligner le départ de madame Cécile Allain et lui souhaite une bonne retraite. Madame Allain a été à l'emploi pour l'aréna de la municipalité presque 30 ans (1991).

2021-10-352

#### **F) DÉCHETTERIE DE GASCONS**

Les membres du conseil municipal s'inquiètent du fait que, plutôt que de payer des voyages à la déchetterie, certains citoyens préfèrent se débarrasser de leurs déchets dans la forêt.

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Mireille Langlois de mandater la directrice générale d'envoyer une lettre à la Régie Intermunicipale de Traitement des Matières Résiduelles de la Gaspésie concernant le problème ci-haut évoqué.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

#### **G) CERCLE DES FERMIÈRES**

La directrice générale fait lecture de la correspondance reçue du Cercle des fermières de Gascons.

#### **F) ÉGLISE ST-ANDREW'S UNITED CHURCH - RUE BELLEVUE**

Les élus demandent de réaliser des démarches pour voir ce qui peut être envisageable de faire afin de préserver le bâtiment de l'Église St-Andrew's United Church.

### **28. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucune question ou commentaire n'ont été acheminés au conseil.

Une période de questions s'est tenue avec les personnes présentes à cette séance.

**2021-10-352**

**29. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Hartley Lepage propose la clôture et la levée de la séance à 20h10 .

---

Henri Grenier, maire

---

Marie-Pierre Cyr, directrice générale



